

***Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac,
tenue le 7 mars 2017 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure
ordinaire des réunions, soit 19 h 30.***

Sont présents : Madame Céline Dubé Ouellet, maire, et messieurs les conseillers : Guy St-Pierre, Yves Fontaine, André Langlais, Mario Guimont, Wilfrid Bérubé, madame la conseillère Denise Lord St-Pierre, formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Céline Dubé Ouellet.

La secrétaire trésorière adj. assiste également à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Céline Dubé Ouellet procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenu.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2017-03-40**

Madame la maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet «affaires nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2017
RÉSOLUTION 2017-03-41**

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre
appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu de faire l'adoption du procès-verbal de la réunion du 7 février 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DES COMPTES DE FÉVRIER 2017
RÉSOLUTION 2017-03-42**

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier. Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
appuyé par Guy St-Pierre

Et résolu que les comptes à payer au montant de 44 235.66 \$ en février et les comptes à payés au montant de 26 234.88\$ ainsi que les salaires payés au montant 13 894.63\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Claudine Caron, secrétaire-trésorière adj.

- la conciliation bancaire au 28 février 2017 est déposée.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par madame la maire et/ou la secrétaire adj. :

► VILLE DE POHÉNÉGAMOOK RÉOLUTION 2017-03-43

DEMANDE D'APPUI MORAL POUR LE 5^E RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL AU TÉMISCOUATA

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre
Appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac appuie la demande de la Ville de Pohénégamook pour le 5^e rendez-vous Québécois du Loisir rural au Témiscouata, cet événement sera bénéfique à la dynamique de l'ensemble des municipalités du Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

► SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER RÉSOLUTION 2017-03-44

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LORD ST-PIERRE
APPUYÉ PAR ANDRÉ LANGLAIS**

ET RÉOLU À L'UNANIMITÉ : Que le conseil municipal de Saint-Juste-du-Lac encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

**► MUNICIPALITÉ SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE/AMENDEMENT
AU CODE MUNICIPAL/ LA PARTICIPATION AUX SÉANCES PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE
RÉSOLUTION 2017-03-45**

Il est proposé par Mario Guimont

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac appuie la demande de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans leur demande au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

Que cette appui soit transmis à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

Adoptée

**► FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA/DON
RÉSOLUTION 2017-03-46**

Il y aura une organisation sportive le 3 juin 2017 pour permettre d'amasser des dons pour le maintien et le développement des soins et des services de santé dispensés dans les installations de santé situés au Témiscouata et, par l'achat d'équipements médicaux à la fine pointe de la technologie.

Il est proposé par Mario Guimont

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac fera un don de 50\$ pour soutenir cette organisation.

Adoptée

► M. Jean D'Amour/ réponse à la résolution envoyé au mois de janvier pour une aide financière du réseau routier.

► Comité Touladi/ rencontre cédule le 14 mars

► Tournoi Brigade incendie se déroulera à Packington cette année

**► JOURNÉE DE LA FAMILLE/COMMANDITE
RÉSOLUTION 2017-03-47**

Cette année cette activité se déroule dans la municipalité de Rivière-Bleue.

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
Appuyé par André Langlais

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac commandite cette journée

Au montant de 50\$ qui aura lieu le 27 mai prochain, cette journée est dédiée à la famille Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

6. DOSSIERS DU MAIRE

Madame la maire fait le suivi des réunions assistées au cours de février :

- Société d'habitation du Québec/ regroupement des offices dans la MRC
- CEPAC/ Il a eu lieu un colloque de la table d'harmonisation à St-Juste-du-Lac pour regarder la possibilité d'aider des organismes à faire des activités autour du parc.
- Galla/ le galla des saveurs a été organisé à Dégelis ce fut une réussite.
- Ministre Philippe Couillard/ rencontre à Rivière-du-Loup sur les orientations à venir.
- Boutonnière/ une personne est présentement engagé pour voir à pérenniser le service.

7. RENOUVELLEMENT BAIL DE SABLE ET DE GRAVIER/ MRC **RÉSOLUTION 2017-03-48**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
appuyé par André Langlais

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac renouvelle son bail (BNE) de sable et de gravier sur le territoire public de la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

8. PONT DE GLACE **RÉSOLUTION 2017-03-49**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
appuyé par André Langlais

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac met fin à l'entente concernant le pont de glace qui à été signée avec M. Marc Édouard Richard le 7 février dernier.

La municipalité nomme une autre personne pour continuer le reste de l'entente à l'entretien du pont glace. Cette personne est M. Michael Dionne. Début est le 7 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

9. AFFAIRES NOUVELLES

A) RIDT- VIDANGE D'INSTALLATION SEPTIQUE SUPPLÉMENTAIRE **RÉSOLUTION 2017-03-50**

Il est proposé par Guy St-Pierre
Appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la modification de son système de facturation pour l'année 2017, concernant une demande de vidange supplémentaire.

A partir du 1^{er} janvier 2017, pour chaque demande de vidange d'installation septique supplémentaire (celle-non prévue dans la planification des 2 ans et 4 ans), la RIDT continuera de facturer directement le propriétaire pour ce service supplémentaire. Advenant le cas où la facture n'est pas acquittée en totalité par le propriétaire dans les 60 jours, la RIDT

transmettra alors la facture à la municipalité concernée pour que celle-ci s'en acquitte et taxe le service complémentaire rendu pour ce propriétaire.

Si une municipalité n'a pas prévu dans son règlement de taxation la possibilité de taxer ce service complémentaire, la RIDT n'effectuera aucune vidange supplémentaire avant que le propriétaire n'ait été payé d'avance le service à son bureau municipal. Une fois à confirmation de paiement reçue de la part de la municipalité, la RIDT fera la demande de travaux à son sous-traitant.

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenue selon le règlement en vigueur.

11. CLOTURE DE LA RÉUNION **RÉSOLUTION 2017-03-51**

À 20 h 10 il est proposé par André Langlais de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

Maire

secrétaire-trésorière adj.